

ANNEXE II

II a Unités constitutives

II b Règlement d'examen

II c Définition des épreuves de certification

ANNEXE II

II a Unités constitutives

UNITES CONSTITUTIVES

La définition du contenu des unités constitutives du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles activités et compétences professionnelles sont concernées. Il s'agit à la fois :

- de permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- d'établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves et le référentiel d'activités professionnelles.

Compétences professionnelles \ Unités constitutives	Conduite en mode normal	Intervention durant la production
	UP1	UP2
CP01 : Communiquer en situation professionnelle et utiliser l'outil de communication adapté pour rendre compte		
CP02 : S'informer et informer au cours de l'activité professionnelle		
CP03 : Préparer le travail au poste		
CP04 : Conduire l'installation à partir du poste de travail		
CP05 : Recueillir des données liées au produit et à la production		
CP06 : Identifier des risques au poste		
CP07 : Appliquer des modes opératoires conformes aux objectifs de qualité et de sécurité		

Activités professionnelles \ Unités constitutives	Conduite en mode normal	Intervention durant la production
	UP1	UP2
A1 Organiser sa production		
A2 Conduire l'équipement de production		
A3 Intervenir durant les opérations de production		
A4 Appliquer les règles d'hygiène, de santé, de sécurité et d'environnement		
A5 Participer à l'optimisation des opérations		